

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 14 décembre 2023 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
William Lagrange, représentant de Saint-René
Léon Drouin, représentant de Lac Poulin
Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines
Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin
Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5819-23

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant l'item suivant :

8.1- Achat de conteneurs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5820-23

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 23 NOVEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 novembre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 14 décembre 2023;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de novembre 2023;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de novembre 2023, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau TRIOM.

RÉSOLUTION NO: 5821-23

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :
C/P : 577 446,87 \$, salaires : 49 503,46 \$, pour un montant total de 626 950,33\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5822-23

DATE DE L'ASSEMBLÉE DU MOIS DE JANVIER 2024

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en janvier 2024 soit tenue le 18 janvier prochain.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5823-23

POLITIQUE DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la politique de travail en vigueur à la Régie venait à échéance le 31 décembre;

CONSIDÉRANT que différentes rencontres et discussions entre le comité patronal et le comité des employés ont eus lieu;

CONSIDÉRANT qu'une offre finale a été déposée par le comité patronal;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le comité patronal à signer la politique de travail si accepté par le comité des employés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5824-23

ACHAT CONTENEURS 4, 6 ET 8 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie n'avait plus aucun conteneur d'une capacité de 4, 6 et 8 verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 11 décembre 2023 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 455,00 \$ plus taxes l'unité pour un 4 verges, 1 855,00 \$ l'unité pour un 6 verges et 2 295,00 \$ l'unité pour un 8 verges livraison incluse, et ce, valide pour 5 jours;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Léon Drouin
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'achat de 9 conteneurs d'une capacité de 4, 6 et 8 verges cubes chez MG Distribution, pour un montant total de 56 010,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Fortier présente un résumé des derniers développements dans le projet TRIOM. Différentes discussions s'ensuivent.

Les pourparlers avec Viridis continuent en vue de la phase II.

RÉSOLUTION NO: 5825-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX